



AVIS GOOGLE NOMINATIFS

Nous avons interpellé la Direction au sujet des avis nominatifs dénigrant les salariés LCL sur Google. Il nous a été rappelé que seul Google est décisionnaire dans le fait de supprimer ou non un avis selon leurs règles d'utilisation et que LCL n'a pas la main pour faire retirer les contenus publiés par les internautes. Il ne peut que les signaler auprès de Google. Il revient donc au salarié d'entamer une démarche personnelle auprès de la CNIL car toute démarche relative au droit à l'oubli sur Google ou à la CNIL doit être faite de manière individuelle par le salarié lui-même. Une entreprise ne pouvant le représenter. Cependant, même si l'entreprise n'a pas la possibilité de faire supprimer cet avis et que la démarche doit être individuelle, **vos élus FO LCL ont demandé à ce qu'un «soutien» de l'entreprise matérialisé par un avis « employeur » soit systématiquement effectué, afin que le salarié victime d'un**

avis le dénigrant soit soutenu dans sa démarche et ne se retrouve pas seul à gérer la situation. A suivre...

Dans cette attente, tout salarié dans cette situation peut entamer une démarche auprès de la CNIL et/ou de Google et il est important également de déclarer l'incivilité ainsi que de remplir la déclaration médico-sociale afin de pouvoir indiquer son ressenti concernant cet événement.

Le manager doit demander le signalement par LCL en écrivant à la direction de la Communication à l'adresse :

webmaster.communication@lcl.fr,

en joignant à sa demande la publication concernée et tout autre élément jugé utile (dont les messages GOOGLE transmis dans Goodays). **N'hésitez pas à contacter un représentant FO LCL pour toute aide dans cette démarche.**



MODIFICATIONS JOURS D'OUVERTURE



A ce jour, le sujet est toujours en réflexion et rien n'est acté. En tout état de cause, ces changements se feront selon un cadre défini. Cela permettra effectivement que les conséquences techniques et surtout sociales de ces changements soient traitées de manière uniforme, sans interprétation locale...

Sujet à suivre très prochainement.

COURRIER MCTC ENVOYÉ À TORT AUX CLIENTS



Suite à cette « faute lourde » commise par la Direction, vos élus **FO LCL** ont demandé la neutralisation du TAT et de l'IRC pour la période. Le TAT sera donc neutralisé pour le 27 et 28/10 et les clients ayant reçu par erreur ce mail seront exclus des ciblage pendant 3 mois. Les explications quant à cette « bourde » restent globalement assez floues...

Peut-être un salarié mécontent de son employeur LCL ayant décidé de se venger.



BOUCLES TÉLÉPHONIQUES



Les boucles téléphoniques au sein d'un multisite sont la règle chez LCL. Cependant, Les DR peuvent demander une modification, de manière « chirurgicale », si la demande du manager du site est justifiée. La donnée examinée sera alors l'amélioration du TAT suite à cette modification. De manière générale, ce sont les préconisations nationales qui sont appliquées en la matière. Un « débouclage » est donc possible si la situation le nécessite, après analyse en DR.

LA SUITE DERRIÈRE



MOBILITÉ DURABLE



A ce jour, 67 salariés bénéficient de ce forfait sur notre DDR. Peut-être pouvez-vous y prétendre sans le savoir. Les conditions à remplir pour en bénéficier : utiliser un vélo mécanique ou à assistance électrique, et ce, au moins 100 jours dans l'année. La distance domicile - travail doit être comprise entre 2 et 15 km (source Mappy). Le forfait est de **300€** et **cumulable avec la participation de 50%** aux frais de transport en commun, dans la limite de **600€/an**. Ce forfait est versé en 2 fois, de façon semestrielle, pour moitié en janvier et pour moitié en juillet.

Pensez à faire votre déclaration pour l'année à venir !

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Adieu le SSTIB, bonjour le GIMS : Les salariés des Bouches du Rhône étaient gérés jusqu'à présent par le SSTIB de Marseille. Malheureusement, faute de médecins du travail trop peu nombreux, cette structure ne peut perdurer. Dorénavant le suivi sera assuré par le **GIMS 13**, service qui conserve les mêmes coordonnées téléphoniques malgré le changement d'adresse. Les conditions de prise en charge des déplacements des salariés pour s'y rendre restent bien évidemment inchangées.

GIMS 13 - 20 avenue de Corinthe - 13006 Marseille - 04 91 14 98 14 - info@gims13.com



La Direction nous a annoncé une bonification de 9,3% de la RVP perçue en novembre sans nous donner plus de détails. Dans ce contexte de fort ralentissement du marché du crédit, cette largesse paraît bien maigre puisque **9,3% de bonification de pas grand-chose, cela ne donne toujours pas grand-chose**. Si LCL voulait réellement compenser la perte financière pour ses salariés, elle baisserait les objectifs. Elle sait très bien les augmenter en cours d'année quand cela lui chante, il est donc tout à fait envisageable de le faire en sens inverse quand c'est dans l'intérêt des salariés... **D'ailleurs, le nouveau système de RVP était censé ne pas être défavorable pour les CLP... On en parle ?!**

RAPPEL AGENDAS



- **JOURS CET VERS PERCOL** : La campagne « jours CET vers PERCOL » se poursuit jusqu'au **30 novembre**. Pour rappel, vous pouvez épargner 10 jours de votre CET sur votre PERCOL, si vous ne l'avez pas déjà fait au mois de juin.
- **CHÈQUES VACANCES** : Si vous êtes éligible, vous pouvez souscrire aux chèques vacances jusqu'au **16 décembre**.
- **PRÉVOYANCE** : la campagne de changement d'option de prévoyance se poursuit jusqu'au **17 décembre**. Vérifiez que votre option actuelle correspond bien à votre situation familiale et vos besoins de couverture via **MySelfRH - Mes démarches RH - Mes données individuelles - Compl.santé et Prévoyance**. Nous disposons d'un tableur **FO LCL** qui vous permettra d'avoir une vision personnalisée pour chaque option. **N'hésitez pas à contacter un représentant FO LCL Méditerranée pour en bénéficier.**



SUBVENTIONS CSE

Comme chaque année, pensez à envoyer **vos justificatifs** avant la fin de l'année pour bénéficier de la participation qui vous est allouée.



Meyclub
Créateur de bonheur

Et pensez à vous connecter sur **Meyclub** pour utiliser vos bons cadeaux Noël.



Lydie COMPIN, DSR FO LCL Tél. : 06 19 55 68 28 – Fabien ALCAZAR – Benjamin BARALE - Yannick BLANCHARD
Kelly BOULE – Sandro CAPALDINI – Brice CHANON - Karine DOS REIS – Danièle GOURDET - Céline GOURDON
Florence LALLET – Arnaud MICHEL – Eric ROMAIN – William WAECHTER – Caroline ZBINDEN

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL



twitter.com/FOLCL



[FO LCL](https://www.facebook.com/FOLCL)



[folcl.insta](https://www.instagram.com/folcl.insta)

